



**COMMUNE D'ANGEOT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
MARDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

*Membres en exercice : 9* *Présents : 8* *Votants : 9*

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2025-15  
ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subvention reçues des associations.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

TIERS	Montant subvention 2025
AFM Téléthon	50€
A FLEUR DE PLUME	200€
AFSEP	50€
AGARPIF	100€
L'ANGELOISE	300€
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	50€
ASNT	80€
BANQUE ALIMENTAIRE	160€
BRCL	80€
COLLECTIF RESISTANCE	50€
PRÉVENTION ROUTIERE	50€
LES RANDONNEURS	300€
THÉÂTRE LES PRES JOLIS	300€
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50€
PYXIS	300€
ARTS LOISIRS ETEIMBES	50€
LA PEP	50€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 3 avril 2025, et de la publication le 3 avril 2025.



Le Maire,  
**Michel NARDIN**